



**Siryae**

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

SIRET N° : 200 063 048 00017

## COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2019

### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2019 À 19H00

Date de convocation : 15/11/2019	Membres présents : 31
Nombre de délégués en exercice : 52	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 32

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC		X
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Manuel PRIEUR		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET	X	
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER		X
S.Q.Y. (Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Bertrand HOUILLON		X
	Bernard DESBANS	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Christian VALLÉE		X
GAMBAIS	Marie-Thérèse BOBBIO		X
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER		X
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Anne COMBE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Michel ROULAND	X	

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	X	
LE PERRY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean CLOSET	X	
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER	X	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX		X
MARCQ	Bernard LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ	X	
MAULETTE	Éric TONDU		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Simone CARTIER		X
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT		X
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANIN	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE		X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Bernard GUEGUEN	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Jean-Jacques MANSAT	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Damien HERMAN		X
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Susanna DEGAYE	X	

## A DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Bertrand HOUILLON représentant la communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (SQY) a donné pouvoir à Monsieur Pascal HAMON de la commune de MILON-LA-CHAPELLE.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

### ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 28 mars 2019

2 – Rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2018  
3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018

Le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2018 sont présentés aux membres du Comité.

Ces rapports doivent permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire de chaque rapport sera transmis à chaque Maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage.

Le Comité décide d'adopter ces rapports qui seront adressés à chaque commune adhérente du SIRYAE.

4 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS – Année 2018

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical, il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs.

Le Comité prend acte de ce rapport.

5 – Convention d'indemnisation de Monsieur Guerre exploitant de terrains en zone de protection rapprochée A1 des forages des Bîmes

Considérant la nécessité de formaliser par le biais d'une convention les modalités d'indemnisations de Monsieur Guerre, exploitant de parcelles situées en périmètre de protection des forages des Bîmes,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention d'indemnisation de Monsieur Guerre pour un montant de 2 017,88 euros annuels sur une durée de 5 ans soit 10 089,40 euros au total.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec Monsieur Guerre, agriculteur à Mareil-sur-Mauldre dont le siège est situé 11 rue Christian Pouillard 78124 Mareil-sur-Mauldre.
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2019, chapitre 67 - article 6718.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

#### 6 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « PayFip Titre »

Considérant la nécessité de formaliser par le biais d'une convention la possibilité offerte aux usagers du SIRYAE de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec la DGFIP.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

#### 7 – Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG

Considérant l'arrivée à son terme du contrat d'acquisition des logiciels de comptabilité et de prestation de services avec la société SEGILOG,

Considérant le souhait de renouveler ce contrat afin de tenir la comptabilité du Syndicat avec les logiciels de la société SEGILOG,

Le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer le contrat n° 2019.04.0621.07.000.M00.000766 avec la société SEGILOG, sise rue de l'Éguillon – 72400 LA FERTÉ BERNARD – pour un montant annuel de 2 007 € Hors Taxes pour la cession du droit d'utilisation, 223,00 € Hors Taxes pour la maintenance et la formation et 95 € Hors Taxes par poste en contrepartie des prestations d'intégration.
- Décide que les crédits nécessaires au financement de ces prestations seront inscrits au Chapitre 011 - compte 6156 pour la maintenance, la formation et les prestations d'intégration et Chapitre 20 - compte 2051 pour la cession du droit d'utilisation pour les exercices 2020, 2021 et 2022.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

#### 8 – Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein du SIRYAE

Considérant la nécessité pour le SIRYAE d'avoir recours à l'assistance du CIG dans le cadre de la gestion de ses archives,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et le SIRYAE relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein du SIRYAE.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, chapitre 11 - article 6228.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le CIG sis 15 rue Boileau – 78000 VERSAILLES.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

#### 9 – Dépenses d'Investissement 2020 - Autorisation d'exécution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2020

Considérant que le Budget Primitif 2020 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical au plus tard le 30 avril 2020. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du Budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

Le Comité Syndical :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2019, comme suit :

Chapitre / article	Opération	BP 2019	25 %
Chap 20 / art 2051	-	10 000	2 500
Chap 21 / art 2118	-	5 000	1 250
Chap 21 / art 21561	-	125 000	31 250
Chap 21 / art 2183	-	30 000	7 500
Chap 23 /art 238	95058	200 000	50 000
Chap 23 /art 2315	95001	4 734 025,74	1 183 506,44
Chap 23 /art 2315	95050	78 732,35	19 683,09
Chap 23 /art 2315	95055	200 000	50 000
Chap 23 /art 2315	95057	511 200	127 800
Chap 23 /art 2315	95058	500 000	125 000
Chap 23 /art 2315	95059	481 200	120 300
Chap 45 / art 4581	-	500 000	125 000
Total		7 375 158,09	1 843 789,53

#### 10 – Informations du Président (Décision)

**Décision 2019-68** relative à l'attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'exploitation commune des ressources de Cressay et de la Chapelle situées respectivement sur les communes de Villiers-Saint-Frédéric et Beynes (78) et à la mise en place d'une usine de traitement avec la société ANTEA France pour un montant total de 104 850,00 euros HT soit 125 820,00 euros TTC pour la tranche ferme et de 61 600,00 euros HT soit 73 920,00 euros TTC pour l'ensemble des tranches optionnelles.

**Décision n°2019-69** relative à l'attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable du SIRYAE, avec le groupement SOGEA Ile de France Hydraulique - SAUR pour un montant cumulé des bons de commandes de cet accord-cadre ne pourra dépasser le seuil de 5 548 000,00 euros HT soit 6 657 600,00 euros TTC. Sa durée initiale est fixée à un an reconductible tacitement par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2024 maximum.

**Décision n°2019-70** relative à l'attribution d'un Marché à Procédure Adaptée à la société SAFÈGE pour la Maîtrise d'œuvre des programmes de travaux 2020 à 2024, avec une rémunération forfaitaire de 3,00 % du montant prévisionnel des travaux. Ce marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum cumulé est fixé à 443 000 euros Hors Taxes. Sa durée est limitée à la réalisation des programmes de travaux 2020 à 2024.

## 11 – Compte-rendu des travaux en cours

<b>PROGRAMME 2013</b>	
DUP des Bîmes - Mareil-sur-Mauldre	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé - Finalisation du marché en cours
<b>PROGRAMME 2019</b>	
Neauphle le Vieux Rue du Vieux Moulin	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux en cours, fin prévue au 20/12/2019
Prunay-le-Temple Rue du Fourneau	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux envisageables début 2020
La Queue-lez-Yvelines Rue des Croix	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux à partir d'avril 2020
Magny les hameaux Rue Antoine Lemaistre / route de Milon	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - Travaux prévus en janvier 2020
<b>PONT DES BIMES</b>	
Mareil-sur-Mauldre - Site des Bîmes	Création d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes - Études en cours

## 12 – Synthétique des actions du SIRYAE : Évolution de la consommation d'eau

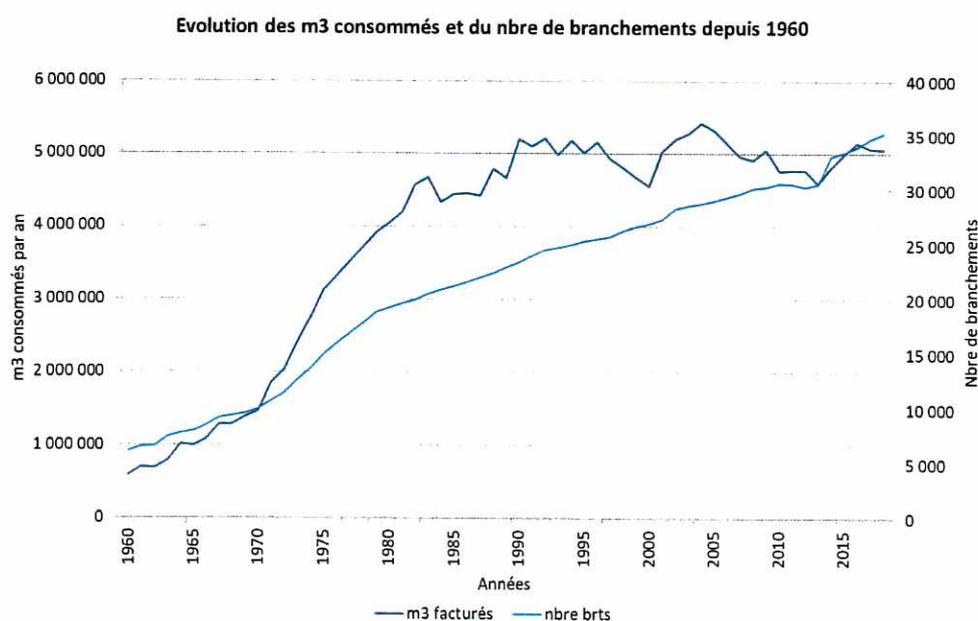
En raison de la réglementation en matière de communication en période préélectorale, Monsieur le Président indique qu'il n'est pas possible de présenter un bilan des actions du SIRYAE. Il expose alors l'évolution de la consommation d'eau sur le périmètre syndical telle que suit :

## Évolution de la consommation d'eau

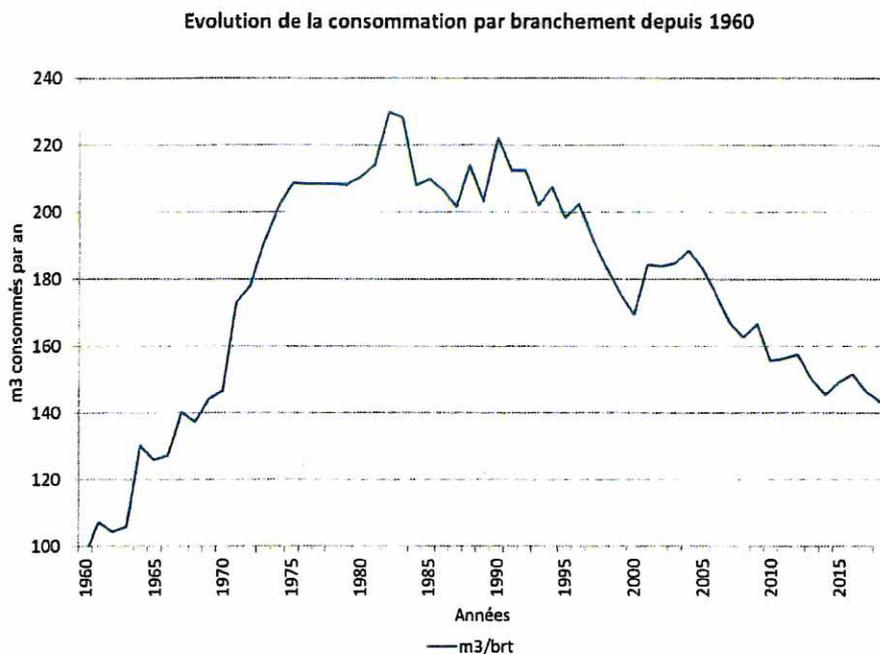
Années	Nbre de communes	Nbre de branchements	Nbre d'habitants	L/hab/j	Hab/brt
1982	49	19 910	70 445	178	3,5
1990	49	23 403	79 049	180	3,4
1999	49	26 636	89 413	143	3,4
2006	52	29 331	95 000	148	3,2
2007	52	29 719	95 445	142	3,2
2008	52	30 184	95 873	140	3,2
2009	52	30 293	96 474	143	3,2
2010	52	30 630	96 485	135	3,2
2011	50	30 525	95 137	137	3,1
2012	48	30 313	94 069	139	3,1
2013	48	30 547	94 093	134	3,1
2014	49	33 070	100 922	130	3,1
2015	49	33 471	100 844	136	3,0
2016	49	33 922	101 142	139	3,0

De 1960 à 1980 on constate une augmentation du nombre de branchements de 6 % par an et du volume distribué de 11 % par an.

La tendance ralentit dans les années 80 pour se stabiliser à compter de 1990 avec une augmentation du nombre de branchements de 1,5 % et une stagnation du volume distribué autour de 5 000 000 m<sup>3</sup>.



La consommation par branchement a augmenté très sensiblement de 1960 à 1975 pour dépasser alors les 200 m<sup>3</sup>/an. Elle a ensuite stagné pendant 20 ans pour passer sous les 200 m<sup>3</sup>/an en 1996 et ne cesser de diminuer de l'ordre de 1,5 % par an : en 2018 la consommation par branchement est ainsi inférieure à 150 m<sup>3</sup>/an et est revenue à des niveaux d'avant 1970.



### 13 – Questions diverses

Néant.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35.

Le Président  
Guy PÉLISSIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
de la  
REGION  
DES VELINES  
POUR  
L'ADDITION DE L'EAU

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.